

intéressés. La première de ces conférences, qui s'est tenue en janvier 1989 et regroupait des groupes de défense des droits à l'égalité au Canada, a entraîné la création d'un comité consultatif communautaire (CCC) auprès du Programme de contestation judiciaire. Les groupes présents ont jugé que le comité en question pourrait rendre le programme plus responsable envers ceux qui revendiquent des droits à l'égalité. Depuis, le comité consultatif a fait des démarches auprès du Comité des droits à l'égalité relativement aux aspects du programme qui intéressent les groupes en question et il a formulé des recommandations visant à améliorer la situation. (Ces recommandations sont discutées tout au long de ce rapport.) Par ailleurs, les participants à la réunion du mois de janvier ont aussi recommandé la tenue de rencontres semestrielles afin de garder le contact les uns avec les autres, ainsi qu'avec le Comité des droits à l'égalité. Les participants à la réunion ont en outre discuté, sans pouvoir la régler, la question de savoir si les systèmes de prestation de services devraient rester sous l'égide du CCDS, ou si des ressources devraient être constituées au sein même des groupes de revendication des droits à l'égalité et partagées entre eux.

D'autre part, une rencontre des groupes de défense des droits linguistiques s'est tenue à Moncton, au Nouveau-Brunswick, en mars 1989. Au terme de cette conférence, une série de recommandations ont été formulées, et notamment des stratégies destinées à renouveler le programme. Les participants ont aussi fait des recommandations concernant la vocation du programme et ont proposé que celui-ci dispose de fonds pour l'approche communautaire, la sensibilisation du public, ainsi que la mise sur pied d'un centre de recherche. Les groupes présents à Moncton ont prié le Comité des droits linguistiques d'élaborer un plan d'action global qui ne porterait pas uniquement sur les aspects juridiques, mais aussi sur les répercussions, pour la collectivité, d'une contestation judiciaire. Ils ont aussi prié le comité d'établir une communication plus efficace avec d'autres organismes nationaux s'intéressant aux questions touchant les francophones, notamment en acceptant des représentants de ces organismes comme membres du comité. Il semble que les participants à la conférence n'aient pas retenu le Conseil canadien de développement social comme organisme approprié aux fins de l'approche communautaire, parce qu'ils ont jugé élevés les frais administratifs du CCDS. Les groupes présents ont conclu que le CCDS n'avait pas appuyé suffisamment la cause des droits linguistiques et que cet organisme ne semblait pas s'intéresser à cette question.

Lors de ses audiences sur le Programme de contestation judiciaire, notre Comité a entendu de nombreux groupes répéter les conclusions des conférences nationales des mois de janvier et de mars. C'est peut-être le Comité consultatif communautaire qui a avancé l'argument le plus convaincant afin que le programme entreprenne des activités destinées à la collectivité. Il a indiqué que divers groupes défavorisés étaient en train de former des coalitions et des réseaux dans leurs secteurs respectifs afin de pouvoir se consulter et collaborer. Avant de pouvoir invoquer la *Charte*, ces coalitions doivent d'abord se